

LANCEMENT
DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS
EN POITOU-CHARENTES
POUR LA PERIODE 2007-2013

CONFERENCE DE PRESSE
LUNDI 10 DECEMBRE 2007

DOSSIER DE PRESSE



PRÉFECTURE DE RÉGION POITOU-CHARENTES
PRÉFECTURE DE LA VIENNE



SOMMAIRE

La politique régionale de l'Union Européenne 3

- 2007-2013 : Une nouvelle génération de programmes européens fondée sur la croissance, l'emploi et le développement durable
- 2007-2013 : Des programmes européens élaborés en région, au plus près des besoins des acteurs et des enjeux du territoire

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 4

- Le programme opérationnel FEDER en Poitou-Charentes
- Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FEDER

Le Fonds Social Européen (FSE) 6

- Le programme opérationnel FSE en Poitou-Charentes
- Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FSE

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 8

- Le programme opérationnel FEADER en Poitou-Charentes
- Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FEADER

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) 10

- Le programme opérationnel FEP en Poitou-Charentes
- Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FEP

LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UNION EUROPEENNE 2007-2013

➤ UNE NOUVELLE GENERATION DE PROGRAMMES EUROPEENS FONDEE SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique régionale de l'Union européenne s'articule sur la période 2007-2013 autour de trois priorités :

- Accroître l'attractivité des régions et des villes des Etats membres ;
- Améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance ;
- Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Les nouveaux programmes d'action, appelés programmes opérationnels, doivent répondre aux stratégies de Lisbonne et de Göteborg qui visent à faire de l'Europe « la région la plus compétitive en 2010 » dans un souci de développement durable.

L'Union européenne intervient par le biais de quatre fonds :

- **le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** pour promouvoir l'investissement et contribuer à réduire les déséquilibres entre les régions de l'Union,
- **le Fonds Social Européen (FSE)** pour encourager un niveau élevé d'emploi, l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable et la cohésion économique et sociale,
- **le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** qui succède au FEOGA et devient l'instrument unique de financement de la politique de développement rural, 2^e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC),
- **le Fonds Européen pour la Pêche (FEP)** qui permettra de soutenir le développement des entreprises liées à la pêche et la protection de l'environnement.

➤ DES PROGRAMMES EUROPEENS ELABORES EN REGION, AU PLUS PRES DES BESOINS DES ACTEURS ET DES ENJEUX DU TERRITOIRE

L'Union Européenne accordera sur sept ans **426,20 millions d'euros** à la région Poitou-Charentes, dont :

- **201,49 millions d'euros de FEDER,**
- **127,89 millions d'euros de FSE,**
- **90,24 millions d'euros de FEADER,**
- **6,58 millions d'euros de FEP.**

Le zonage qui prévalait sur l'ancien Objectif 2 a disparu pour la période 2007-2013. Par ailleurs, la diminution des crédits par rapport à la période 2000-2006 impliquera une forte sélectivité des projets qui répondront davantage aux besoins des habitants du Poitou-Charentes. C'est pourquoi, dans le cadre d'une démarche partenariale et participative réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, l'Etat et la Région ont élaboré des programmes européens :

- concrets et opérationnels,
- fondés sur un diagnostic régional commun,
- dont les priorités d'intervention sont cohérentes avec le Contrat de Projets Etat-Région.

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Le FEDER est un outil visant à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

L'Etat et la Région ont fait le choix de concentrer 70 % des crédits sur les axes « Innovation – Recherche – Aides aux entreprises » et « Environnement », véritable « colonne vertébrale » du programme européen, afin d'accroître la compétitivité et l'attractivité du territoire.

En Poitou-Charentes, le programme opérationnel FEDER 2007-2013 c'est :

➤ 201,49 M€ DE FONDS EUROPEENS

➤ 2 PRIORITES TRANSVERSALES

- ① [Innovation](#)
- ② [Développement durable](#)

➤ 4 AXES D'INTERVENTION

- ① [Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable \(70 M€\)](#)

L'intervention du FEDER vise à soutenir les activités de recherche, développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologie, encourager le développement des entreprises par l'innovation et aider à leur transmission.

- ② [Préserver l'environnement et prévenir les risques \(70 M€\)](#)

L'intervention du FEDER doit contribuer à respecter l'objectif du protocole de Kyoto d'économiser 800 000 tonnes de CO2 d'ici 2010, grâce à la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables et des éco-matériaux. Le FEDER contribuera également à préserver les ressources en eau et la biodiversité. Il s'agit plus largement d'encourager une gestion durable de territoires anticipant les conséquences du changement climatique.

- ③ [Développer les modes de transports durables alternatifs à la route \(34 M€\)](#)

L'intervention du FEDER a pour but d'améliorer le transport de marchandises, en facilitant le report du fret routier vers les modes maritimes et ferroviaires, et à développer les transports collectifs ferrés et les services intermodaux pour une offre de qualité alternative à la route.

- ④ [Favoriser les conditions du développement de la société de l'information \(20 M€\)](#)

L'intervention du FEDER doit permettre de favoriser la productivité et l'innovation des entreprises, par une appropriation et une utilisation massive des TIC, et de réduire les inégalités d'accès aux services en ligne en améliorant l'offre.

Enfin, 7,49 M€ seront utilisés au titre de l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FEDER

- Aide aux regroupements d'entreprises et aux filières pour les investissements de Recherche et Développement,
- Financement des travaux d'équipes de jeunes chercheurs,
- Promotion des énergies renouvelables et des éco-matériaux, produits à partir de ressources locales,
- Aide à la réalisation d'aménagements et à l'installation d'équipements économes en eau,
- Déploiement d'infrastructures haut débit dans les territoires mal desservis,
- Soutien au développement de la filière économique « images »,
- Appui aux expérimentations de télésanté en milieu rural.

Le programme opérationnel FEDER est consultable sur les sites de
la Préfecture de région

<http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr/pageA.php?id=11&sid=299&page=1>

la Région Poitou-Charentes

<http://www.cr-poitou-charentes.fr>

Le Fonds Social Européen (FSE)

Le FSE a pour objectif de soutenir les initiatives pour anticiper et gérer les mutations économiques, combattre le chômage, favoriser l'insertion sociale, lutter contre les discriminations dans le monde du travail, promouvoir le capital humain, les innovations et l'égalité des chances pour tous.

Le programme opérationnel FSE 2007-2013 s'élève à 4,495 milliards d'euros. Elaboré au niveau national, il se décline en volets régionaux.

Le volet régional Poitou-Charentes du programme opérationnel FSE 2007-2013 c'est :

➤ 127,94 M€ DE FONDS EUROPEENS

➤ 4 AXES D'INTERVENTION

❶ Adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques (38,372 M€).

L'intervention du FSE doit permettre :

- l'anticipation et la gestion des mutations économiques,
- le développement des compétences par la formation et l'amélioration de la qualification,
- la création d'activité et la promotion de l'esprit d'entreprise.

❷ Développer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi (27,981 M€)

L'intervention du FSE doit contribuer à :

- la modernisation du service public de l'emploi,
- le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

❸ Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations (49,124 M€)

L'intervention du FSE a pour objectif de renforcer :

- l'accompagnement des politiques publiques pour renforcer la cohésion sociale,
- l'inclusion sociale,
- la lutte contre les discriminations sur le marché du travail et les actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles

❹ Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et la transnationalité (7,888 M€).

L'intervention du FSE vise à soutenir :

- l'adaptation de l'offre de formation et du système d'orientation,
- la mise en réseau et les initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion,
- l'innovation et la transnationalité.

Enfin, 4,575 M€ seront utilisés au titre de l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FSE

- Accès à la formation des salariés des PME,
- Validation des acquis de l'expérience,
- Professionnalisation des réseaux de soutien à la création d'entreprise,
- Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi,
- Accès des jeunes au marché du travail par l'accueil et l'orientation,
- Coordination des acteurs de l'emploi,
- Accès et participation des femmes au marché du travail,
- Lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire,
- Micro-projets associatifs,
- Promotion des TIC,
- Coopérations transnationales ou interrégionales pour la mobilité.

Le programme opérationnel FSE est consultable sur le site

<http://www.travail.gouv.fr/FSE/>

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

L'Union européenne apporte son soutien au développement des zones rurales. L'intervention du FEADER est complémentaire des politiques de marché et de soutien au revenu mises en œuvre par la Politique Agricole Commune (PAC) et les actions menées au titre des politiques de cohésion économique et sociale.

Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) se compose d'un socle commun applicable dans l'ensemble des 21 régions métropolitaines (hors Corse) et de volets régionaux.

Sur la période 2007-2013, les zones rurales françaises de l'hexagone bénéficieront ainsi de plus de 5,7 milliards d'euros en provenance du budget communautaire.

Au sein des volets régionaux, sont programmés les dispositifs visant à :

- promouvoir le développement économique et l'emploi ;
- préserver l'état des ressources naturelles sur des zones ciblées et autour d'enjeux prioritaires ;
- appuyer les projets de territoire et valoriser le patrimoine rural.

Le volet régional Poitou-Charentes du programme opérationnel FEADER c'est :

➤ 90,24 M€ DE FONDS EUROPEENS

➤ 4 AXES D'INTERVENTION

- ① Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation (26 %)
- ② Amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres agricoles et boisées (47 %)
- ③ Amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale (27 %)
- ④ Près de 20 % de ces financements seront consacrés à la conception de stratégies locales intégrées et à la réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux au travers de l'axe méthodologique Leader.

Des projets de développement territoriaux multisectoriels seront portés par les Groupes d'action locale (GAL) sélectionnés en région après appel à projets.

Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FEADER

- Amélioration des conditions de travail en élevage afin de faciliter la transmission/reprise d'exploitation d'élevage,
- Amélioration de la gestion qualitative de l'eau,
- Mesures en faveur de la conservation de la biodiversité remarquable (Marais Poitevin, Marais Charentais...),
- Maintien des surfaces de prairies et de leur exploitation raisonnée,
- Soutien à l'agriculture biologique,
- Soutien aux projets de territoires,
- Développement de la filière forêt et de la filière bois,
- Conservation et mise en valeur du patrimoine rural.

Le volet régional du programme opérationnel FEADER est consultable sur le site de la
DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Pêche)

<http://draf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/>

L'appel à projets LEADER est consultable sur le site de la
Région Poitou-Charentes

<http://www.poitou-charentes.fr/fr/region/leader/index.dml>

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

Le FEP représente une enveloppe financière d'un montant total de 181 millions d'euros pour la France.

Le volet régional Poitou-Charentes du programme opérationnel FEP c'est :

➤ 6,58 M€ DE FONDS EUROPEENS (enveloppe régionale prévisionnelle)

➤ 4 AXES D'INTERVENTION

- ➊ Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire (30 % de l'enveloppe nationale).

Le FEP apporte une aide financière pour les pêcheurs et les propriétaires d'un navire de pêche affectés notamment par les mesures prises pour lutter contre la surexploitation des ressources ou pour protéger la santé publique. Le FEP contribuera également à des améliorations des conditions de travail, de la qualité des produits, du rendement énergétique et de la sélectivité de la capture.

- ➋ Aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture (30 % de l'enveloppe nationale).

Le FEP favorise l'acquisition et l'utilisation d'équipements et de techniques qui visent à réduire l'impact de la production sur l'environnement. Il permettra d'améliorer les conditions en matière d'hygiène, de santé humaine ou de santé animale, et la qualité des produits. Les aides se dirigeront prioritairement vers les petites entreprises.

- ➌ Mesures d'intérêt commun (37 % de l'enveloppe nationale).

Le FEP contribue au développement durable ou à la conservation de ressources, à l'amélioration des services offerts par les ports de pêche, au renforcement des marchés des produits de la pêche ou à la promotion de partenariats entre les scientifiques et les professionnels du secteur.

- ➍ Développement durable des zones de pêche (2 % de l'enveloppe nationale).

Le FEP soutient les mesures et initiatives qui ciblent la diversification et le renforcement du développement économique dans les zones de pêche touchées par le déclin des activités de pêche.

Enfin, 1 % de l'enveloppe nationale du FEP est consacré à l'assistance technique.

Exemples de projets susceptibles d'être soutenus par le FEP

- Investissements à bord des navires de pêche,
- Petite pêche côtière,
- Mesures socio-économiques,
- Investissements productifs dans l'aquaculture (conchyliculture et pisciculture),
- Commercialisation et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
- Investissements en faveur des ports de pêche, des sites de débarquement et des abris.

Des informations sur l'avancement du programme opérationnel FEP sont disponibles sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

http://www.ifop.agriculture.gouv.fr/pap_fep/pap_fep.htm



Préfecture de la région Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.pref.gouv.fr

Région Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.fr



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES

